

Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 janvier 2022

Présents : V. FRYDER-AMÉE - C. BASTIER - N. ABBAL - V. BAUDE-TOUSSAINT - F. PIBAROT - F. SEIGNOUREL DE PASTORS - C. VSITE - I. LE BOULAIRE - M. WULLAERT - A. VAL - A. HERNANDEZ - I. DUMAS - B. GRYNFELTT - L. MOULARD - A. BUIL - D. BAGOT-FLAUZAC - C. CUENI - D. SCHÜWY - J.-P. FIORA

Mandats : C. THOMAS à V. FRYDER-AMÉE - C. BOUCHE à C. BASTIER - C. SIDOBRE à C. VISTE - I. BUFFET-PICHON à C. CUENI - J.-E. RUBIO à C. CUENI

Absents excusés : N. ROUQUAIROL - E. TOURRETTE - G. CAVAILLÉ

M. le Maire étant empêché pour cause de COVID, V. FRYDER-AMÉE, première adjointe, assure la présidence de ce conseil municipal. Elle présente, au nom du Conseil municipal, ses meilleurs vœux à l'assistance.

Secrétaire de séance : Mme MOULARD est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

I - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 novembre 2021

C. CUENI dit qu'une question diverse avait été posée sur la bibliothèque ; une réponse sera donnée par N. ROUQUAIROL lorsque qu'il sera rétabli.

Le point I est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : I. BUFFET-PICHON ayant donné mandat à C. CUENI, C. CUENI, J.-E. RUBIO ayant donné mandat à C. CUENI).

II - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2021

Pour le point V, C. CUENI avait demandé quelle délibération actait la réhabilitation de la place Jean Jaurès. La réponse de M. le Maire n'est pas mentionnée.

Après vérification, la réponse de M. le Maire à cette question avait été que la place Jean Jaurès n'avait pas encore été requalifiée.

Le point II est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : I. BUFFET-PICHON ayant donné mandat à C. CUENI, C. CUENI, J.-E. RUBIO ayant donné mandat à C. CUENI).

III - TOTAL ENERGIES - Convention portant autorisation individuelle d'utilisation et d'aménagement d'un chemin rural

C. BASTIER donne lecture de la note de synthèse et dit que le chemin sera fermé par une barrière aux frais de TOTAL ENERGIES afin de sécuriser la construction d'un futur champ photovoltaïque.

Le point III est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

IV - Acquisition foncière d'une partie des parcelles AD 828, AD 829, AD 830 et AD 831

N. ABBAL donne lecture de la note de synthèse. L'acquisition foncière sur les parcelles objet de la délibération servira à la construction de logements sociaux. Cette acquisition viendra en atténuation de la pénalité communale pour manque de logements sociaux.

C. CUENI demande des informations concernant les logements sociaux qui devaient être faits vers l'esplanade où il y a un bâtiment qui servait à UNICO.

V. FRYDER AMÉE indique que le bailleur n'a pas été partant pour cette opération.

C. CUENI demande des précisions sur les terrains qui se trouvent en-dessous de la propriété LOUDON.

C. BASTIER précise qu'il n'y a qu'un seul terrain.

C. VISTE indique que cela ne figure pas encore dans le PLU.

N. ABBAL indique qu'il y aura 26 logements FDI sur ces parcelles.

V. FRYDER AMÉE précise qu'il s'agit principalement de l'aménagement de parkings pour la future résidence de logements sociaux.

C. CUENI demande quel est l'intérêt que la Mairie procède à ces acquisitions.

V. FRYDER AMÉE répond que cela permet d'éviter de payer des pénalités.

Le point IV est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : I. BUFFET-PICHON ayant donné mandat à C. CUENI, C. CUENI, J.-E. RUBIO ayant donné mandat à C. CUENI).

V- Convention de mise en commun du service mutualisé d'instruction d'urbanisme (IAU) de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

N. ABBAL donne lecture de la note de synthèse et présente la convention commune / agglomération du service mutualisé et précise que la commune d'Alignan du Vent se joint à tout l'ensemble.

C. CUENI demande si la délibération a déjà eu lieu à l'Agglo.

V. FRYDER AMÉE répond par l'affirmative, précisant qu'Alignan adhère seulement maintenant.

Le point V est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VI - Fondation 30 Millions d'amis - Convention de stérilisation et d'identification des chats errants

C. BASTIER présente la convention qui va être renouvelée et qui concerne 20 chats.

C. CUENI dit que dans la convention il est indiqué un montant mais pas de nombre de chats ; elle avait déjà fait la remarque l'an dernier.

B. GRYNFELTT précise que dans la délibération il est indiqué 700 € pour 20 chats.

Le point VI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VII - Achat de matériel de vidéoprotection pour la Police Municipale - Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

C. BASTIER relate les rencontres avec les différents prestataires afin de rendre efficient le système de vidéoprotection obsolète aujourd'hui. Il propose de solliciter une subvention au titre du FIPD. Le système ne sera pas destiné à la vidéoverbalisation. Sont ciblées des implantations de caméras en adéquation avec les attentes de la gendarmerie. Il précise qu'il s'agit d'un logiciel qui permet une recherche très rapide avec des caméras de haute résolution.

Le point VII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VIII - « Programme façades » - Règlement administratif, technique et financier pour le suivi du programme et l'attribution des aides et demande de subvention auprès du Conseil Régional

C. BASTIER présente la délibération autorisant le maire à demander les aides pour la réfection des façades à la région Occitanie.

C. CUENI demande si la Mairie va servir d'intermédiaire.

Th. VIALLA répond que la Mairie sera guichet unique mais qu'ensuite le formalisme reste inchangé.

C. CUENI demande si l'on peut connaître le montant de la subvention lors du dépôt de dossier.

Th. VIALLA répond que le montant est plafonné, il y a un pourcentage.

C. CUENI demande si le périmètre va évoluer.

C. BASTIER répond que le périmètre communal restera le même.

C. VISTE précise que Servian est la commune qui a fait le plus de ravalement de façades.

Le point VIII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

IX - Restructuration / extension école Jean Moulin - demande de subvention au titre de la DETR 2022

V. BAUDE-TOUSSAINT donne lecture de la note de synthèse et précise qu'à ce stade du projet il convient de demander les subventions. Le coût de l'opération est de 566 700 € HT ; il est proposé de demander une subvention au titre de la DETR 2022.

Elle précise qu'une commission se réunira fin février.

C. CUENI dit que cette opération aurait dû être envisagée avec la ZAC il y a 10 ans.

V. BAUDE-TOUSSAINT dit que les prévisions ne sont pas fiables sur le long terme. Elle indique que pour la rentrée, les prévisions sont de moitié par rapport à ce qui avait été prévu.

C. CUENI dit que l'on peut avoir une idée par rapport aux demandes de permis de construire.

V. BAUDE TOUSSAINT précise que l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés concerne plutôt le collège.

C. CUENI dit que son groupe est contre le vote de demande de subvention sans projet.

C. VISTE précise que l'accent est mis cette année sur les écoles et que si la demande de subvention n'est pas faite maintenant, il sera difficile de l'obtenir le moment venu.

Le point IX est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : I. BUFFET-PICHON ayant donné mandat à C. CUENI, C. CUENI, J.-E. RUBIO ayant donné mandat à C. CUENI).

X - Restructuration / extension école Jean Moulin - demande de subvention au titre de la DSIL 2022

V. BAUDE-TOUSSAINT donne lecture de la note de synthèse et précise qu'à ce stade du projet il convient de demander les subventions.

Le point X est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : I. BUFFET-PICHON ayant donné mandat à C. CUENI, C. CUENI, J.-E. RUBIO ayant donné mandat à C. CUENI).

XI - Régime indemnitaire 2022

F. SEIGNOUREL DE PASTORS indique qu'il convient de supprimer de la délibération précédente le régime indemnitaire au grade de technicien territorial, ce poste n'existant pas au sein de la municipalité.

Le point XI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XII - Imputation en section d'investissement des biens meubles inférieurs à 500 €

F. SEIGNOUREL DE PASTORS dit que les investissements ciblés permettent de récupérer la TVA.
Le point XII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XIII - Débat sur la protection sociale complémentaire

F. SEIGNOUREL DE PASTORS détaille la note sur le débat relatif à la protection sociale complémentaire. La loi oblige à un débat avant le 18 février 2022 sur la participation des employeurs à cette protection sociale complémentaire. Il est donné le nombre d'agents actuels qui bénéficient de la participation employeur actuelle.

C. CUENI demande combien de personnes sont concernées.

F. SEIGNOUREL DE PASTORS répond qu'il s'agit de 24 personnes.

XIV - Point complémentaire : Réhabilitation du pont sur la Thongue - demande de subvention à l'Etat

C. BASTIER énonce le coût prévisionnel de l'opération de réhabilitation du pont sur la Thongue à hauteur de 405 050 € HT. Il convient de demander une subvention au titre de la DETR, du DSIL ou autres fonds disponibles.

Le point XIV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XV - Compte-rendu de la délégation L2122-22 du code général des collectivités territoriales

V. FRYDER AMÉE donne lecture des décisions :

- 2021-037 : LOCATION LOCAL MOUSSON POUR BOUTIQUE EPHÉMÈRE DE NOËL

- 2021-038 : LOCATION VIE Gérard - BOUTIQUE EPHÉMÈRE DE NOËL

- 2021-039 : DIGIT INNOVATION panneau d'affichage légal

C. CUENI demande des précisions sur le panneau d'affichage légal.

V. FRYDER AMÉE indique que le panneau d'affichage devant la Mairie va remplacer tous les panneaux devant la Police municipale....

C. CUENI demande qui assurera la maintenance et le contenu du tableau numérique.

V. FRYDER AMÉE répond que c'est le service municipal en charge de l'affichage.

- 2021-040 : Défense d'un contentieux BONFILL

D. SCHÜWY demande des précisions sur le contentieux BONFILL.

N. ABBAL dit qu'il y a eu des négociations préalables.

- 2021-041 : Contrat d'entretien chaudière à gaz - École Jean Moulin - CONFORT PLUS 34

- 2021-042 : Contrat d'entretien climatisation gainable, VMC, mono splits - École Jean Moulin - CONFORT PLUS 34

- 2021-043 : Contrat d'entretien chaudière - La poste - CONFORT PLUS 34

- 2021-044 : Contrat pompe à chaleur - mairie - CONFORT PLUS 34

- 2021-045 : Contrat pompe à chaleur - salle Jean Moulin - CONFORT PLUS 34

- 2021-046 : Contrat chaudière à gaz - école Jules Ferry - CONFORT PLUS 34

- 2021-047 : Contrat pompe à chaleur - poste de police municipale - CONFORT PLUS 34

- 2021-048 : Contrat pompe à chaleur - Campotel - CONFORT PLUS 34

- 2021-049 : Contrat pompe à chaleur - Espace Molière - CONFORT PLUS 34

- 2022-001 : MÉDIATHÈQUE - MISSION COORDINATION DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA SANTÉ (CSPS) - BUREAU ALPES CONTRÔLES

- 2022-002 : MÉDIATHÈQUE - MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE (CT) - BUREAU ALPES CONTRÔLES

XVI - Questions diverses

- Le clos Saint Jacques : D. SCHÜWY demande où en est cette construction. N. ABBAL indique que le porteur du projet a dit qu'il avait eu les assurances : la commune ne les a pas vues et attend que les travaux reprennent.

- Coût du PLU : D. SCHÜWY demande le coût du PLU. Le coût est de 53 792.40 € TTC

- Chemin du verger : C. CUENI dit qu'il serait judicieux de reboucher régulièrement les trous qui apparaissent. C. BASTIER répond que la municipalité procède actuellement à la réfection des voiries.

- Stationnement véhicules du chantier Super U : D. SCHÜWY indique que depuis deux semaines, du jeudi soir au lundi matin, des engins du chantier Super U stationnent sur les trottoirs derrière Super U. C. BASTIER va s'en occuper.

La séance est levée à 19 h 22.